



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA DÉCISION N° DM-26-069
MAINTENANCE ET L'ASSISTANCE DE LA EN DATE DU 10 FEVRIER 2026
SOLUTION APPLICATIVE MAARCH COURRIER

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le marché n°2022082 relatif à la maintenance et assistance de la solution applicative MAARCH courrier est arrivé à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de poursuivre l'assistance et la maintenance de la solution applicative MAARCH COURRIER ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société MAARCH (Xelians), sis au 11 boulevard Sud-Est – 9200 NANTERRE, représentée par Monsieur Jean-Louis ERCOLANI, en qualité de Directeur Général, un marché relatif à la maintenance et assistance de la solution applicative MAARCH COURRIER.

La validité de ce marché est à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une période initiale de 12 mois.

Le marché peut être reconduit tacitement 3 fois par période successive de 12 mois, sans que la durée globale du marché ne puisse excéder 4 ans.

Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire est de 5 800,00 € HT soit 6 960,00 € TTC.

Le montant des prestations complémentaires est fixé à 8 000,00€ HT pour chaque année.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260210-Imc1H13812H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/02/2026
Date de Publication : 10/02/2026